

Termes de référence

Evaluation finale du projet FSPI Justice au Congo Brazzaville 21GDH0C324

Date 08/01/2024

Information générales

Intitulé de la mission	<i>Evaluation finale du projet FSPI Justice au Congo Brazzaville 21GDH0C324</i>
Bénéficiaire(s) / parties prenantes du projet	<i>Expertise France (EF), Ministère de la justice de la République du Congo, Magistrats, avocats, officiers de police judiciaire, Organisations de la Société Civile (OSC)</i>
Pays	<i>Congo Brazzaville.</i>
Budget maximal	<i>15 000 €</i>

Contexte

Contexte général

En juillet 2018, le « drame de Chacona », au cours duquel 13 jeunes gens ont perdu la vie durant leur garde à vue, est le point de départ factuel qui a conduit la France et l’Union européenne à envisager la mise en place d’un projet d’aide pour le renforcement de la chaîne pénale et d’appui à la modernisation de la Police congolaise.

Ce drame, qui a bouleversé le pays et ému la communauté internationale, a fait éclater au grand jour de graves atteintes aux droits de l’Homme durant la garde à vue et la détention provisoire ainsi que de nombreux dysfonctionnements à tous les stades de la chaîne pénale. Une mission d’évaluation des besoins avait été menée conjointement par le SCAC de l’Ambassade de France à Brazzaville, Expertise France et l’Ecole Nationale de la Magistrature (ENM) en octobre 2021, lors de laquelle les différentes parties prenantes ont été rencontrées.

Les témoignages se recoupaient sur le constat d’une chaîne pénale affectée par de multiples difficultés à commencer par d’importantes lacunes en termes de formations initiale et continue de ses acteurs (policiers, magistrats, greffiers et agents pénitentiaires), le manque de dialogue entre ces corps, sujets sur lesquels des besoins ont été formulés, et la vétusté des textes de lois actuellement applicables (notamment code pénal, code de procédure pénale et code pénitentiaire). La confiance de la

population congolaise en ses institutions judiciaires en est fortement atteinte, d'autant que l'information sur le rôle de la justice et l'accès aux droits des personnes victimes de violence, notamment de violences basées sur le genre (VBG), n'est assurée que par la société civile.

Un projet FSPI a donc été proposé afin de contribuer au renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale, en améliorant l'accès au droit, la prise en charge des justiciables et plus particulièrement des femmes victimes de violences.

Ce projet FSPI Justice s'inscrivait par ailleurs en complémentarité d'un programme européen, en intervenant auprès de l'institution judiciaire sur la chaîne pénale et en favorisant l'accès à la justice. En effet, l'Union européenne finance à hauteur de 5 millions d'euros le *Programme d'appui à la professionnalisation de la police congolaise et à la mise en place de commissariats pilotes*, dans le cadre de sa programmation pluriannuelle 2022-2027. Ce projet, qui a démarré début 2023, vise à doter l'institution policière d'un cadre déontologique et renforcer son contrôle, rénover des commissariats pilotes et renforcer l'accueil des victimes en leur sein.

Il convient de préciser que 75 % des détenus de la maison d'arrêt de Brazzaville sont en détention provisoire. Cette proportion très importante de prévenus s'explique par un recours quasi-systématique à la détention provisoire laquelle est décidée dans la grande majorité des cas par le parquet. Au Congo, les mandats de dépôt ne sont, par ailleurs, motivés que par la seule « gravité des faits », notion non explicitée et employée pour tout type d'infraction, du vol d'effets à la valeur dérisoire au viol. Les délais légaux de détention provisoire (4 mois, renouvelables une fois pour une durée de deux mois) ne sont guère respectés. En l'absence de suivi étroit des mesures de détention provisoire, certains détenus effectuent plusieurs mois voire plusieurs années de détention préventive avant d'être jugés.

Par ailleurs, un Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) s'est tenu en mars 2023, le premier depuis 2018. La conséquence directe a été un remaniement non-négligeable de la carte judiciaire puisqu'un nombre important de magistrats est entré en poste, tandis que d'autres ont été mutés dans différentes juridictions à travers le Congo.

Dans le cadre de la composante 2, un changement de contexte est également intervenu entre la conception du FSPI et le démarrage de sa mise en œuvre : la loi Mouebara, qui porte sur la lutte contre les violences faites aux femmes au Congo, a été adoptée en mai 2022. Certains objectifs et activités ont donc été modifiés afin de rester en cohérence avec le contexte dans lequel le projet se déroulait.

Présentation du projet

Intitulé du projet : « Renforcement de la chaîne pénale et de l'accès au droit au Congo »

Dates de mise en œuvre : De juillet 2022 à décembre 2023

Localisation/Zones d'intervention : Brazzaville principalement. Des activités ont été menées à Pointe Noire (3 formations), Dolisie (1 formation) et Kinkala (1 formation).

Partenaire institutionnel : Ambassade de France au Congo

Opérateur : Expertise France

Partenaires opérationnels : Ministère la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones (Congo), Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (Congo), Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire (Congo), Ecole Nationale de la magistrature (ENM), Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire (ENAP), Organisation de Défense des Droits de l'Homme (ODDH)

Groupes Cibles : Acteurs de la chaîne pénale, Organisations de la société civile (OSC) et en particulier celles œuvrant dans le milieu carcéral et contre les violences basées sur le genre (VBG)

Budget du projet : 480 877€

Objectifs du projet : Renforcer le dialogue des acteurs clés de la chaîne pénale (policière/judiciaire/pénitentiaire) durant les phases « enquête » et « exécution des peines » et développer l'accès à la justice et la prise en charge juridique des femmes victimes de VBG au niveau de Brazzaville et de sa périphérie (Pool).

Résultats attendus et indicateurs :

Pour la composante 1: Renforcer le dialogue des acteurs clés de la chaîne pénale (policière/judiciaire/pénitentiaire) durant les phases « enquête » et « exécution des peines »

- **Résultat 1.1 :** Améliorer la circulation de l'information entre les acteurs de la chaîne pénale (phases « enquête » et « exécution des peines »)
- **Résultat 1.2 :** Renforcer les capacités des acteurs en travaillant sur l'appropriation des outils créés
- **Résultat 1.3 :** Appuyer les ODDH (ACAT, ADHUC) dans leur plaidoyer de promotion des droits de l'homme
- **Résultat 1.4 :** Appuyer l'organisation de répliques des formations des acteurs de la chaîne pénale
- **Résultat 1.5 :** Renforcer l'administration pénitentiaire

Pour la composante 2 : Développer l'accès à la justice et la prise en charge juridique des femmes victimes de VBG au niveau de Brazzaville et de sa périphérie (Pool)

- **Résultat 2.1 :** Améliorer le cadre de concertation des acteurs prenant en charge les femmes victimes de violence
- **Résultat 2.2 :** Renforcer les capacités des structures chargées de la lutte contre les violences faites aux femmes

Principales activités mises en œuvre :

Dans le cadre de la composante 1 :

- Un atelier **d'identification des besoins en formation** avec l'ensemble des acteurs de la chaîne pénale en novembre 2023
- Deux cycles de formation à Brazzaville en mars et avril 2023 avec pour objectif un renforcement des capacités sur les thèmes relatifs à (i) la phase d'enquête (Accueil plaignants, Rapports et relations police-parquet, Garde à vue et détention provisoire) et (ii) la phase juridictionnelle (l'audience correctionnelle et l'exécution des peines).
- Une **formation de formateurs** en mai 2023 afin que les acteurs de la chaîne pénale congolaise soient en mesure d'animer eux-mêmes des formations et diffuser les connaissances et pratiques acquises dans le cadre du projet
- Une **formation d'approfondissement sur l'exécution et l'aménagement des peines** en décembre 2023
- **5 répliques de formations** tenues par les acteurs formés formateurs dans le cadre du projet. Répliques qui ont été organisées entre juillet et décembre à Brazzaville, Kinkala, Pointe Noire et Dolisie.
- **Livrets et outils pratiques créés** afin de pérenniser les impacts des formations dispensées

Dans le cadre de la composante 2 :

- Un **atelier d'identification des besoins** à destination des acteurs de la chaîne de prise en charge des femmes victimes de violences en novembre 2023
- Une **formation pour le renforcement de capacités de prise en charge** de chacun des acteurs et comprenant un module de **formation de formateurs** afin de mener des sensibilisations sur les VBG en autonomie en avril 2023
- Une **formation sur les techniques de plaidoyer** en juin 2023 afin d'améliorer les stratégies individuelles et communes des acteurs
- Des **formations à destination des magistrats et auxiliaires de justice pour l'amélioration de la prise en charge juridique des victimes** : 1 à Brazzaville en mai 2023 et 1 à Pointe Noire en octobre 2023. Cette dernière a permis la construction d'une mallette pédagogique pour que des répliques de formations sur cette thématique soient assurées par les magistrats congolais eux-mêmes
- Une **formation pour le renforcement des capacités de prise en charge des acteurs à Pointe Noire** en octobre 2023
- La mise en place de **réunions mensuelles** pour assurer une meilleure coordination entre les acteurs
- La **création d'outils pratiques** pour les acteurs : un dépliant victime, une brochure à destination des professionnels, des fiches reflexes pour chacun des corps de métier et un kit pédagogique pour assurer les sensibilisations en autonomie

Activités mises en œuvre dans le cadre des subventions accordées à l'ACAT¹ / à l'ADHUC².

Dispositif de suivi-évaluation :

Les indicateurs de réalisations et de résultats ont été collectés tout au long de la réalisation du projet (nombre d'outils créés, nombre de personnes formées ou sensibilisées notamment).

Toutefois, certains indicateurs de résultats pour des raisons de difficultés de collecte ont été modifiés. Ainsi, ils seront à collecter lors de l'atelier de retour d'expérience qui se déroulera dans le cadre de l'évaluation du projet

- Augmentation du % de magistrats déclarant utiliser le tableau des détenus préventifs pour le contrôle détention préventive
- Augmentation du % d'Officier de Police Judiciaire (OPJ) déclarant utiliser le Compte Rendu OPJ/Parquet

Deux indicateurs d'impacts ont été collectés en cours de projet :

- Le nombre de référencements de cas de VBG dans les Circonscription d'Action Sociale (CAS) de Makélékélé, Baongo et Talangai - une augmentation étant l'objectif, afin que les CAS trouvent leur place dans la chaîne de prise en charge des femmes)
- Le nombre de personnes en détention préventive à la maison d'arrêt – une diminution étant l'objectif

¹ Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture

² Association pour les Droits de l'Homme et l'Univers Carcéral

OBJECTIFS ET RESULTATS POURSUIVIS

Objectifs de la mission

Raison d'être et objectifs de l'évaluation

Au regard de la durée limitée de l'exécution du projet – 15 mois pour l'ensemble des activités - et selon les préconisations du plan de suivi-évaluation adopté pour le projet, ainsi que par obligation contractuelle avec le bailleur (Ambassade de France), l'équipe projet souhaite mener une évaluation externe finale.

Cette évaluation finale est planifiée alors que les activités du projet touchent à leur fin et qu'il conviendrait de faire le bilan sur l'impact et la pérennité des activités menées tout au long du projet.

Cette évaluation est un jalon du projet pour assurer sa redevabilité envers le bailleur de fonds représenté par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE), l'agence de mise en œuvre (Expertise France), et le bénéficiaire du projet, le Ministère de la Justice, des Droits humains et de la promotion des peuples autochtones congolais. Ses recommandations seront utilisées pour l'apprentissage institutionnel d'Expertise France.

Objectifs et attentes générales de la mission

Cette évaluation a pour principal objectif de fournir aux Ministère de la Justice congolais, à l'agence Expertise France (équipes terrain et siège) et au MEAE :

- une analyse globale et indépendante de la performance du projet FSPI Justice « Renforcement de la chaîne pénale et de l'accès au droit au Congo », en prêtant une attention particulière à ses résultats en comparaison avec les objectifs fixés ;
- des leçons et des recommandations, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions présentes et futures.

En particulier, cette évaluation servira à partir des résultats mis à jour, des forces et faiblesses constatées par l'évaluation, à **identifier les conditions de réussite d'un programme de ce type** et formuler **des recommandations pour la poursuite de la coopération** de la France dans le secteur de la Justice au Congo.

L'évaluateur devra fournir les éléments de preuves expliquant les analyses, les liens de cause à effet et tenter d'identifier les facteurs générant ou entravant le progrès. Leur travail doit encourager la responsabilisation, la prise de décisions, et l'apprentissage.

Périmètre de l'évaluation

L'évaluation portera sur les éléments suivants :

Période : Octobre 2022 – Décembre 2023

Composantes : 1 et 2

Pays : République du Congo, et notamment la ville de Brazzaville, et Pointe Noire à distance (il pourra être utile d'organiser une visio conférence ou des appels pour cette juridiction)

Bénéficiaires : Ministère de la Justice, des Droits humains et de la promotion des peuples autochtones congolais.

Critères et questions évaluatives

L'évaluation utilisera les critères définis par le Comité d'Assistance au Développement (CAD) de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE).

Les questions évaluatives détaillées ci-dessous seront revues par l'évaluateur au moment de la phase de démarrage de l'évaluation, afin de proposer une version finale dans la note de cadrage validée par le groupe de pilotage – composé d'Expertise France et du SCAC de l'Ambassade de France à Brazzaville).

Critères d'évaluation	Questions évaluatives spécifiques
Efficience	Les résultats du projet sont-ils à la mesure des sommes dépensées ? Les activités ont-elles été mises en œuvre conformément au calendrier et au budget ?
Pertinence	Dans quelle mesure les formations et les outils pratiques proposés répondent-ils aux besoins des bénéficiaires* et s'adaptent-til aux besoins et aux contraintes de leurs activités professionnelles ? (*Composante 1 : acteurs de la chaîne pénale ; Composante 2 : acteurs de prise en charge des victimes de VBG)
Cohérence	Quel a été le niveau de cohérence et de complémentarité du projet avec les autres moyens mobilisés par le Poste et l'Union européenne ? Quels ont été les freins et les limites de cette cohérence et complémentarité ?
Efficacité	Dans quelle mesure les activités proposées ont-elles permis de renforcer la connaissance entre les différents corps de métiers (sur les deux composantes) ? Est-ce que les outils et guides créés ont permis une meilleure circulation de l'information ? Est-ce que les bénéficiaires des formations mettent en pratique les connaissances qu'ils ont pu acquérir ? Dans quelle mesure le plaidoyer des ODDH a-t-il pu être amélioré ?
Impact	Dans quelle mesure et auprès de quelles catégories d'acteurs de la chaîne pénale et de la prise en charge des VBG, le renforcement des capacités de chacun et les outils pratiques créés ont-ils donné lieu à des améliorations concrètes dans le quotidien des professionnels ? Dans quelle mesure l'amélioration du dialogue entre les acteurs de la chaîne pénale permet un meilleur traitement des conditions de détention préventive et respect des principes déontologiques ?
Durabilité	Comment les conditions de pérennité ont-elles été prises en compte dans la conception et le déploiement des outils financés par le projet ? Dans quelle mesure les outils créés et le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale peuvent-ils être mis à profit, diffusés et utilisés de manière pérenne ? Les effets du projet sont-ils susceptibles de durer longtemps après la fin de l'appui ?

L'évaluateur.trice devra impérativement fournir un jugement de valeur sur chacune des questions d'évaluation soulevées par l'examen des critères. Dans le cadre de cette analyse, l'évaluateur.trice s'assurera que les jugements formulés pour chacun des critères d'évaluation permettent de recouvrir l'ensemble des étapes marquantes du cycle du projet.

L'évaluateur.trice devra en outre vérifier si les questions transversales suivantes : la promotion des droits de l'Homme, l'égalité des genres, la démocratie, la bonne gouvernance ont été prises en compte lors de l'identification/la formulation des documents et à quel degré celles-ci se sont retrouvées dans la mise en œuvre et la supervision de l'action.

Dans les réponses apportées, il est important que l'évaluation rende compte de **l'effectivité du caractère innovant des projets**.

Un **accent particulier devra être mis sur le critère d'impact** que le projet a pu avoir sur les acteurs de la chaîne pénale dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes : notamment dans l'utilisation des outils développés au cours du projet et dans la mise en application des principes déontologiques.

Description de la mission

Déroulement

Il est demandé à l'évaluateur.trice d'associer étroitement Expertise France à savoir le triptyque composé par la coordinatrice de projet, la chargé.e de projet ainsi que la coordonnatrice SERA, à la construction de son raisonnement, par des liens réguliers tout au long de la mission, de la note de cadrage jusqu'à la réunion de présentation du rapport final. En particulier, un partage des constats et des premiers éléments d'analyse doit se faire dès la fin de la mission, avec la rédaction d'un rapport intermédiaire. L'évaluateur.trice rencontrera également la COCAC adjointe de l'ambassade de France.

Phase de démarrage

Au cours de cette phase préparatoire, l'évaluateur.trice doit :

- rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet à évaluer (instruction, exécution, suivi) et à la compréhension de son contexte. Les documents à consulter seront disponibles auprès des structures suivantes : Expertise France et SCAC de l'Ambassade à Brazzaville (notamment concernant les subventions accordées à l'ACAT / à l'ADHUC).
- identifier toutes les parties prenantes du projet ;
- reconstruire la logique d'intervention du projet en étudiant le cadre logique du projet afin de : (i) de clarifier les objectifs de l'intervention et de les traduire en une hiérarchie de changements attendus et (ii) d'aider à juger la cohérence interne de l'intervention et (III) à identifier les hypothèses de départ (ou postulats, souvent implicites) qui ont guidé a priori le montage du projet, et d'en évaluer a posteriori le bien-fondé ;
- approfondir le cadre de l'évaluation sur la base des termes de référence, des documents collectés et de la logique d'intervention reconstruite. Plus particulièrement, il s'agira : (i) de préciser les principales questions qui serviront à focaliser le travail d'évaluation sur un nombre restreint de points clés ; (ii) d'établir les étapes du raisonnement qui permettront de répondre aux questions (critères de jugement) ; (iii) de préciser les indicateurs à utiliser pour répondre aux questions et les sources d'informations correspondantes (documentation, entretiens, focus group, enquêtes, ...).

À partir de ce travail méthodologique l'évaluateur.trice proposera une **note de cadrage** (voir trame en annexe 1) incluant :

- Une description détaillée des objectifs et enjeux de l'évaluation

- Une description détaillée du périmètre de l'évaluation : temporel, géographique, actions constitutives du projet évalué
- Une analyse des parties prenantes
- Une reformulation du questionnement évaluatif ...
- ... associée à des critères de réussite, des indices et indicateurs et aux outils de collecte que l'évaluateur.trice prévoit de déployer pour apporter des éléments de réponse sous la forme d'une matrice d'évaluation
- Une description détaillée de l'approche méthodologique retenue et des outils de collecte à son service
- Un calendrier de réalisation de la mission d'évaluation actualisé
- En annexe : une matrice d'évaluation (voir trame en annexe 2), une première version des protocoles de collecte (guides d'entretien, grille d'observation, guide d'animation des ateliers, etc.) incluant les méthodes d'échantillonnage

Ce cadrage fera l'objet d'un échange entre le groupe de pilotage et l'évaluateur.trice et permettra de discuter de la manière dont il.elle entend structurer la démarche évaluative et d'en vérifier la faisabilité.

En cas de reconstitution de la logique d'intervention, il convient de s'assurer que les objectifs redéfinis par l'évaluateur.trice sont bien partagés par l'équipe projet.

Cette phase préparatoire est clé et permettra de valider la méthodologie proposée par l'évaluateur.trice.

Les acteurs incontournables à rencontrer & les ressources à exploiter sont les suivantes :

Acteurs terrain :

Ambassade de France : COCAC et COCAC adjointe

Composante 1 :

- Directeur de la Coopération du Ministère de la Justice
- Secrétaire Général du Ministère de la Justice
- Directeur de Cabinet du Ministre de la Justice
- Directeur Général de l'Administration Pénitentiaire
- Bâtonnier du barreau de Brazzaville
- 6 magistrats et 2 avocats ayant suivi la formation de formateurs et ayant été en charge des répliques de formations
- 15 participants réguliers aux différents cycles de formations
- Président du TGI de Brazzaville
- Président de l'ACAT
- Président de l'ADHUC
- 2 membres hiérarchiques des forces de police judiciaire
- Procureur de la République du TGI de Pointe et son procureur Adjoint
- ETI Justice

Composante 2 :

- Directrice Générale par intérim du Centre d'information (CRIDF) du Ministère de la Promotion de la Femme
- Directeur Général des Affaires Sociales au Ministère des Affaires Sociales et de l'Action Humanitaire
- Représentants des 7 associations partenaires impliquées dans les formations et réunions mensuelles
- 3 chef.fes des Circonscriptions d'Action Sociale impliqué.es dans les formations et réunions mensuelles
- 2 gynécologues impliquées dans les formations et réunions mensuelles
- 2 magistrates ayant suivies les formations pour l'amélioration de la prise en charge juridique des femmes victimes de VBG

Liste à compléter lors du démarrage de la mission d'évaluation.

Ressources :

- Le CR de la mission d'instruction EF – ENM octobre 2021
- Le rapport de présentation du FSPI
- Les rapports des auditeurs de l'ENM (2022 et 2023)
- Rapport de l'ACAT sur les conditions carcérales
- La loi Mouebara
- La stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre
- Accord particulier signé avec le Ministère de la Justice congolais
- Les livrables produits dans le cadre du projet (pour les deux composantes)
- Les deux rapports intermédiaires du projet (janvier et juillet 2023)
- Les rapports intermédiaires des associations subventionnées par le projet
- L'ensemble des rapports de mission produits dans le cadre du projet
- La concept note du projet CIVILPOL
- Les CR des différents COPIL
- Le cadre logique du projet
- Le tableau des indicateurs du projet

Phase de collecte

Lors de cette étape, l'évaluateur.trice poursuivra l'analyse des données secondaires via les suites de l'analyse documentaire. Il/elle procédera à la collecte de données primaires.

Cette collecte se fera essentiellement via une mission terrain de l'évaluateur.trice sur le.s lieu.x d'intervention d'une durée de 15 jours, prévue en février-mars 2024. Le déroulé de cette mission devra être décrit dans un programme partagé avec Expertise France qui appuie et facilite son organisation. Un atelier de retour d'expérience sera organisé.

La collecte de données inclura l'utilisation de méthodes de collecte qualitatives et quantitatives telles que :

- Des focus groupes
- Des entretiens individuels
- Une revue des données collectées lors du RETEX

- Des visites terrain sur les différents sites de mise en œuvre incluant par exemple des observations de pratiques
- Un atelier rassemblant les parties prenantes du projet

Phase de reporting

1) Un rapport intermédiaire

A l'issue de la phase de collecte, l'évaluateur.trice produira un rapport intermédiaire qui restituera les éléments collectés pour chacun des outils de collecte déployé par l'évaluateur.trice.

Ce document, qui pourra prendre la forme plus légère d'un diaporama, doit permettre de partager les premiers éléments de collecte et d'assurer la traçabilité des constats et conclusions de l'évaluation depuis les données collectées.

Il sert de support à une réunion intermédiaire qui réunit l'évaluateur.trice sélectionné.e et le groupe de pilotage. Celle-ci permet principalement :

- » De partager un niveau de connaissances commun des éléments collectés ;
- » D'esquisser collectivement les grandes lignes de l'analyse croisée ;
- » Et d'identifier d'éventuelles lacunes de la collecte qui nécessite un complément de collecte à distance.

2) Un rapport final provisoire

Un rapport final provisoire qui ne devra pas dépasser 40 pages hors annexes (cf. plan proposé en annexe 4 et grille de contrôle qualité en annexe 3) sera produit à l'issue des travaux complémentaires d'analyse et de contrôle qualité de l'évaluateur.trice.

Ce rapport final provisoire sert de support à une réunion entre l'évaluateur.trice sélectionné.e et le groupe de pilotage de l'évaluation. Celle-ci permet principalement :

- » De partager et discuter les conclusions provisoires relatives aux questions d'évaluation ;
- » De s'assurer que ces conclusions soient suffisamment étayées et d'identifier d'éventuelles lacunes d'analyse qui nécessiteraient un complément d'analyse.
- » D'ajuster leur formulation pour aboutir à une production collective des conclusions définitives
- » De co-construire les recommandations issues de l'évaluation

L'évaluateur.trice est invité.e à prendre en compte les commentaires d'Expertise France et de l'Ambassade dans le respect de leur indépendance. Les livrables seront validés par le service commanditaire par courrier électronique.

3) Rapport final définitif et synthèse

Un rapport définitif, intégrant les observations du groupe de pilotage et recommandations identifiées ainsi qu'une synthèse de 2 pages (cf. modèle en annexe 5), sera par la suite produit par l'évaluateur.trice.

Si les observations faites expriment des différences d'appréciation non partagées par l'évaluateur.trice, celles-ci peuvent être annexées au rapport définitif et commentées par l'évaluateur.trice.

Délai : le rapport final sera remis 1 mois maximum après la remise du rapport provisoire.

Tous les livrables seront adressés au service commanditaire qui se chargera de les diffuser à l'Ambassade de France.

Livrables attendus

Les livrables devront être soumis par email sous format Word aux destinataires qui seront indiqués à l'évaluateur.trice lors de la phase de démarrage. Ils devront être rédigés en français.

Livrables	# pages max.	Date de livraison
1. Note de cadrage (incl. Matrice d'évaluation)	15	T0 + 10 jours
2. Rapport intermédiaire	30	T0 + 20 jours
3. Rapport final (provisoire puis définitif) incluant un résumé d'environ 4-6 pages	40	T0 + 35 jours
4. Une fiche synthèse selon le format demandé par EF	4	T0 + 40 jours
5. Présentation de l'atelier de restitution (format ppt)	15	T0 + 40 jours

En outre, un support de présentation type diaporama devra être produit pour chaque réunion de pilotage.

Organisation des travaux

Pilotage de l'évaluation et gouvernance du projet (facultatif)

L'évaluation est gérée par Expertise France avec l'aide du SCAC de l'Ambassade de France à Brazzaville.

Les fonctions principales des membres du groupe de pilotage de l'évaluation sont de :

- Conseiller et orienter les choix relatifs à l'évaluation ;
- Proposer des décisions sur les ajustements à opérer dans la conduite de l'évaluation ;
- Valider les livrables remis par l'évaluateur.trice.

Des réunions du comité sont prévues dans le cours de cette évaluation :

1. En phase de démarrage, pour valider la méthodologie générale de mise en œuvre, le plan de collecte des données et la présentation espérée des livrables attendus, et valider la note de cadrage ;
2. Lors d'un point intermédiaire pour réagir aux premières analyses et constats, une fois la phase de collecte de données terminée (validation du rapport intermédiaire)
3. En phase de finalisation, pour participer à la formulation des conclusions et à la co-construction des recommandations ;
4. Pour valider le rapport final en fonction de l'étendue des points restant à arbitrer, sinon par courriels

Modalités de coordination

Il est demandé à l'évaluateur.trice d'associer étroitement Expertise France à la construction de son raisonnement, par des liens réguliers tout au long de la mission, de la note de cadrage jusqu'à la réunion de présentation du rapport provisoire. En particulier, un partage des constats et des premiers éléments d' analyse doit se faire dès la fin de la mission, avant la rédaction du rapport intermédiaire.

Calendrier

La durée totale de la mission est estimée à 45 jours entre février et mi-mars 2024 telle que détaillée ci-dessous à titre indicatif :

Activités	Lieu	Période
1. Phase de démarrage	France	<i>Environ du 01 au 15 février 2024</i>
2. Phase de collecte	Brazzaville, Congo	<i>Fin février – 2024</i>
3. Phase de reporting	France	<i>Première quinzaine de mars 2024</i>
4. Phase de restitution et de diffusion (incl. atelier de co-construction de recommandations)	France à distance avec le Congo	<i>mi-mars</i>

L'évaluateur.trice sélectionné.e devra proposer dans son offre un plan de travail détaillé incluant les jours travaillés par activité, ainsi que les dates et lieux indicatifs. Ce plan de travail sera discuté et validé lors de la réunion de démarrage.

Moyens

Profil demandé

Qualifications et expérience

- Titulaire d'un diplôme universitaire (3eme cycle) dans un domaine pertinent à la mission : en gestion/évaluation de projets de coopération internationale ;
- Expérience professionnelle dans l'évaluation de projets de développement et coopération internationale, de minimum 10 ans ;
- Expérience de coordination multi-acteurs
- Une expérience d'évaluation de projet financée par le MEAE français (instrument FSP ou FSPI) serait appréciée ;
- Bonne connaissance de la zone Afrique Centrale et connaissances fortement souhaitées sur le fonctionnement du milieu judiciaire.

Compétences métier :

- Bonne connaissance des dispositifs de suivi et d'évaluation des programmes et projets de développement
- Expérience et connaissance en matière de suivi et d'évaluation sur le terrain
- Élaboration de système d'évaluation
- Conception, animation et évaluation de formation pour adultes dans le domaine du suivi et évaluation ;
- Expérience en conception et gestion de base de données ;
- Capitalisation et conception de matériel didactique.

Compétences administratives :

- Excellente maîtrise des outils bureautiques (MS Office : Word, Excel, PowerPoint et de leur équivalents LibreOffice) et de l'Internet ;
- Excellentes qualités de communication et d'organisation.

Compétences linguistiques :

Excellente maîtrise du français, écrit et parlé (bonnes capacités de rédaction, de synthèse et d'analyse...)

Organisation attendue

L'évaluateur.rice pourra être un évaluateur.rice indépendant.e et/ou une agence d'évaluateur.rice.s.

Contenu des offres

Les offres devront inclure :

- Une offre technique succincte : compréhension et commentaires sur les éléments des termes de référence, méthodologie, CV et expériences similaires, ainsi que les éléments mentionnés dans ces termes de référence (plan de travail détaillé, répartition des rôles et responsabilités) ;
- Une offre financière dans la limite de 15 000€ : budget global de l'évaluation comprenant les éléments budgétaires suivants : coût journalier de l'intervenant ; décomposition des temps d'intervention par étape de travail ; coûts annexes (prestations et documents complémentaires) ; frais de transport (international et local), frais logistiques, modalités de paiement.